



SANARY CYCLO SPORTS

Stade des Picotières 76, Chemin de La Milhière
83110 SANARY sur MER
contact@sanarycycloports.com

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale extraordinaire du 1er Avril 2022

Les assemblées générales ayant trait à l'activité de l'année 2021 de Sanary Cyclo Sports se dérouleront le **Vendredi 1er Avril 2022 de 18h00 à 21h00** à **la salle Polyvalente (stade de la Guicharde)**

Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du jour

- 1/ Emargement de la liste des présents et vérification des mandats (18h00-18h30)
- 2/ Désignation du Président de séance et du Secrétaire.
- 3/ Rapport d'activité présenté par le Secrétaire.
- 4/ Rapport financier et budget présenté par le Trésorier.
- 5/ Rapport moral présenté par le Président.
- 6/ Questions diverses.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ordre du jour

- 1/ Modification de l'Article 14 des statuts : suppression du quorum pour les assemblées générales ordinaires.

Les documents (rapports et résolutions) seront à disposition des adhérents à partir du 4 Avril 2022 au siège social de l'association.

Les résolutions proposées dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

La résolution proposée dans le cadre de l'assemblée générale extraordinaire est adoptée à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

En cas d'empêchement, nous vous demandons de bien vouloir vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier, étant précisé qu'aucun membre ne peut cumuler plus de 5 mandats. Je vous rappelle que seuls, les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale.

Dans l'attente de votre participation, je vous prie de croire en l'assurance de mes sentiments sportifs.

L'Assemblée Générale se clôturera par un pot.

Comptant sur votre présence.

A très bientôt.

Le Président : Pascal MICHEL